



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **30 mai 2016**

Délibération n° 2016-1196

commission principale : **déplacements et voirie**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Aménagements de carrefours pour la mise en place d'un système de priorité aux feux pour les lignes de trolleybus C13 et C18 - Approbation d'une convention avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération Lyonnaise (SYTRAL) - Individualisation d'autorisation de programme**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie**

**Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Rousseau**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : lundi 9 mai 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 1er juin 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mmes Balas, Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morige, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vincendet.

Absents excusés : Mmes Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), MM. Barret (pouvoir à Mme Sarselli), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Lecerf), M. Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Mmes Laval (pouvoir à Mme Corsale), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Vial (pouvoir à M. Suchet).

Absents non excusés : M. Aggoun.

**Conseil du 30 mai 2016****Délibération n° 2016-1196**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Aménagements de carrefours pour la mise en place d'un système de priorité aux feux pour les lignes de trolleybus C13 et C18 - Approbation d'une convention avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 27 avril 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) souhaite équiper deux lignes majeures de son réseau de priorité aux feux : la ligne C13 dans sa partie nord allant de Caluire Montessuy jusqu'à Hôtel de Ville, transportant près de 30 000 passagers/jour et la ligne C18, ayant une partie commune importante avec la ligne C13, allant de Croix-Rousse Nord à Hôtel de Ville, transportant 8 500 passagers/jour. Ce système va permettre d'améliorer les vitesses commerciales des véhicules et la fluidité de circulation.

De par sa compétence en matière d'aménagement de voirie et de réseau de signalisation lumineuse tricolore sur son territoire, il appartient à la Métropole de Lyon de réaliser l'installation de matériels dans les contrôleurs de carrefours et des modifications logicielles sur les automates des contrôleurs. L'installation d'équipements embarqués dans les trolleybus et d'une unité centrale au dépôt des bus sera réalisée par le SYTRAL.

La présente convention précise les modalités d'organisation pour la réalisation de cette opération et détermine les rôles et responsabilités des parties et le principe de financement entre la Métropole de Lyon et le SYTRAL, compte tenu de leurs compétences respectives.

La dépense à prendre en charge par la Métropole est estimée à 122 962,20 € TTC et la recette à 122 962,20 € correspondant à la contribution du SYTRAL aux coûts de réalisation.

Les dépenses afférentes à la réalisation de ces aménagements seront imputées sur l'exercice 2016 dans le cadre de l'opération récurrente, opération n° OP11O4450 - matériel de gestion de la circulation 2016 pour un montant prévisionnel de 122 962,20 € TTC en dépenses.

Le SYTRAL prend à sa charge l'intégralité des coûts afférents à l'opération supportés par la Métropole de Lyon et remboursera celle-ci pour un montant total de 122 962,20 € ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** la convention à passer entre la Métropole de Lyon et le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) relative aux aménagements de carrefours pour la mise en place d'un système de priorité aux feux pour les lignes de trolleybus C13 et C18.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention et à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à son exécution.

**3° - Décide** l'individualisation de l'autorisation de programme P11 - Signalisation et accessibilité de la voirie, pour un montant de 122 962,20 € en recettes en 2016 à la charge du budget principal sur l'opération n° 0P11O4450.

**4° - La recette** à encaisser sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 1326 - fonction 844 - opération n° 0P11O4450.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 1 juin 2016.**